

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 21 Juin 2022

Courrier :

- de l'AS Grièges Pont de Veyle portant sur le vœu à présenter en AG : réponse faite
- de l'US Dombes : création d'une entente en seniors : réponse faite
- de Veyle Saône : sur les points de pénalité : réponse faite
- de Jassans Frans sur diverses demandes : réponses faites

Dossier n° 262

Match n° 23551702 : St Laurent 1/Izernore 1 – Seniors D2 poule B – du 01/05/2022

Suite aux différentes auditions faites, d'une part par la Commission de Discipline et d'autre part par la Commission d'Appel, la Commission des Règlements du District confirme le score acquis sur le terrain.

Score :

St Laurent 1 : 3 buts / 3 points

Izernore 1 : 1 but / 0 point